



MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-112

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil a adopté, ce 6 mars 2023, le règlement numéro 2023-112 établissant la politique de gestion contractuelle de la municipalité de Chénéville;

QUE le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures habituelles d'ouverture;

QUE ce règlement est entré en vigueur le 7 mars 2023.

DONNÉ À CHÉNÉVILLE CE 7^{ème} JOUR DU MOIS DE MARS 2023

Krystelle Dagenais, Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Krystelle Dagenais, directrice générale de la Municipalité de Chénéville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 7 mars 2023 entre 13h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mardi 7 mars 2023.

Krystelle Dagenais,
Directrice générale